

Comité Syndical du 23 septembre 2024

17h00

Salle réunion CC VAL 81 à Valence d'Albigeois

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour

1	Décision modificative N°1 du BP 2024.....	2
2	LEADER 2023/2027.....	2
2.1	Frais de déplacement des membres du collège privé du CP LEADER	2
2.2	Grille de sélection et de modulation de l'aide Leader.....	2
2.3	Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 de la programmation 2023-2027	3
3	Pacte territorial ANAH.....	3
4	Réponse à l'appel à projet PAT.....	3
5	Fonds « Coup de Pousse » 4 ^{ème} édition.....	4
6	Informations diverses.....	4

1 Décision modificative N°1 du BP 2024

Vu la délibération D2023.10 fixant le mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57 ;

Le PETR a retenu le principe du « prorata temporis » pour l'amortissement de ses biens.

Le Président informe les membres qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au BP 2024 afin d'avoir les crédits suffisants pour passer les écritures d'amortissements suite à l'anticipation du renouvellement d'un poste informatique, l'uniformisation des licences windows avec l'installation de la licence 2021 sur l'ensemble des postes informatiques et la mise en place d'un VPN pour sécuriser l'accès au nouveau serveur.

Le président propose les modifications suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 64111 Rémunérations principale	- 3 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 6811 Dot. Amort. immos	0.00 €	3 000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 2051-15 Concessions, droits	0.00 €	3 000 €	0.00 €	0.00 €
R – 2805-00 Licences, logiciels, droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 €
R – 281838-00 Autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	3 000 €	0.00 €	3 000 €

2 LEADER 2023/2027

2.1 Frais de déplacement des membres du collège privé du CP LEADER

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, le PETR ALBIGEOIS BASTIDES, structure porteuse du GAL Albigeois Bastides a mis en place un comité de programmation composé d'un collège public et d'un collège privé.

A ce titre le Président propose de rembourser les frais de déplacement sur la base des règles de la Fonction Publique Territoriale entre le domicile des membres du collège privé et le lieu de réunion avec effet rétroactif au 01/01/2024.

2.2 Grille de sélection et de modulation de l'aide Leader

Lors du bureau du 22/07/2024, les élus ont validé le principe d'étudier la modulation de l'aide Leader. 2 comités de programmation ont été organisés afin de permettre de dresser une nouvelle grille de sélection des projets et de définir les conditions de modulations de l'aide Leader.

Ce travail sera présenté afin de valider les nouvelles modalités de sélection des projets Leader

2.3 Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 de la programmation 2023-2027

Vu l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 transmis par la Région le 23 juin 2022 aux structures porteuses des groupes d'action locale, retenues à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt,
Vu la candidature du PETR adressée par courrier postal le 28/10/2022 auprès des services de la Région,
Vu la notification de sélection GAL LEADER 2023-2027 par la Région (courrier du 27/02/2023),
Vu la convention LEADER 2023-2027 signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion régionale) en date du 21/05/2024 et la fiche-action A intitulée « *Animation de la stratégie LEADER* »,
Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 »,

Il sera demandé de solliciter le concours du FEADER au titre du programme LEADER pour l'opération « Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 » pour un montant prévisionnel de 47 597.51 € de dépenses éligibles et une aide à hauteur de 38 078 € (80 %) soit un autofinancement de 9 519.51 € (20 %),

3 Pacte territorial ANAH

Suite à la rencontre avec le président du département Christophe Ramond, il est proposé de définir les modalités de contractualisation de pactes territoriaux avec l'Etat.

Chaque communauté de communes était invitée à engager une discussion au sein de ses exécutifs pour mesurer les motivations des conseillers et identifier les scénarios souhaités quant au déploiement de pactes sur nos territoires.

A l'occasion du conseil syndical, une discussion sera engagée sur les éventuels périmètres des pactes territoriaux sur le territoire

4 Réponse à l'appel à projet PAT

Un nouvel appel à projet pour le soutien à la structuration des PAT de niveau 2 a été lancé par la DRAAF fin juillet 2024. Suite à la décision du bureau du 22/07/2024, il a été décidé de présenter une candidature qui regroupe :

- les actions portées par nos collectivités ;
- les actions communes portées par le PETR ;
- les actions de nos partenaires qui s'inscrivent dans la stratégie révisée en mai/juin 2024

Pour mémoire, les principales caractéristiques de cet appel à projet sont les suivantes :

- Actions portées directement par la structure porteuse du PAT ou par un de ces partenaires ;
- **Les dépenses sont éligibles à partir de la date du dépôt de la demande ;**
- Dépenses de personnel hors personnel permanent → que pour du personnel affecté temporairement ou recruté pour la réalisation du projet ;
- Investissements inférieurs à 40 000€, strictement nécessaires à la réalisation de l'action et ciblés sur des thématiques peu financées par ailleurs ;
- Dépenses inéligibles : dépenses de personnel permanent ; denrées alimentaires sauf pour les actions de formation et les actions d'éducation ;
- **Enveloppe moyenne par PAT : 48500 € à 64500 €** avec un taux max de 70 % (soit 2 à 3 moins que l'ancien programme mais pas de dépenses de fonctionnement donc assiette éligible moins importante)
- **Date limite dépôt des candidatures pour une « garantie » de prise en compte en 2024 : 15 septembre 2024 ;**

Les propositions d'actions pour une période de 2 à 3 ans sont en cours de consolidation et vous seront présentées à l'occasion de ce conseil afin de délibérer sur le contenu de cette candidature.

5 Fonds « Coup de Pousse » 4^{ème} édition

Le quatrième appel à projet a été lancé le 29 avril 2024 et 7 associations ou collectifs ont déposé un dossier. Un comité de sélection s'est réuni le 18 juillet 2024 pour analyser les candidatures et proposer au Conseil Syndical une répartition de l'enveloppe de 10 000 €.

Cinq projets déposés ont été retenus selon le plan de financement suivant :

Nom de la structure	Nom du projet	Subvention accordée
Autour du moulin de Penthiès	EVE Energie Vulgarisation Exposition Expérimentation	1 300 €
Chicken Paradise 81	Espace de Jardin Partagé entre l'EHPAD et le Centre de Loisirs autours des poulaillers collectifs	1 300 €
Réalités Réalmontaises	Réal'TRI	2 000 €
Familles Rurales Valence d'Albigeois	De la graine à l'assiette	1 000 €
ACADOC	L'ACADOC passe au vert	1 600 €
		7 200 €

6 Informations diverses

- Organisation des 20 ans du PETR
- Organisation d'une rencontre bilan avec l'ADEFPAT prévue le 10/10/2024 matin